

**EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Rosemère tenue le 12 septembre 2017, à laquelle sont présents:**

**Madame la mairesse :**

**Madeleine Leduc**

**Mesdames et Messieurs les conseillers :**

**Guylaine Richer, Marie-Andrée  
Bonneau, Normand Corriveau,  
Kateri Lesage et Eric Westram**

**formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Madeleine Leduc.**

**8 DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS**

**2017-09-322**

**8.1 DEMANDE À TELUS D'INFORMER LA POPULATION AVANT  
L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION**

CONSIDÉRANT que Telus procède actuellement à l'installation d'équipements de télécommunications sur le territoire de la Ville de Rosemère, qu'elle juge essentielle au bon fonctionnement de son réseau, sans prendre en considération l'opinion des citoyens touchés par ces installations et celle de la Ville;

CONSIDÉRANT que des citoyens ont manifesté à la Ville leur insatisfaction quant à cette situation;

CONSIDÉRANT que la compétence législative à l'égard des radiocommunications et des télécommunications relève exclusivement du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que Telus déclare vouloir valoriser ses relations avec le milieu en misant sur l'écoute et la prise en compte des attentes des personnes;

**PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition du conseiller Normand Corriveau, appuyée par la conseillère Guylaine Richer, il est

**RÉSOLU**

D'enjoindre Telus à informer la Ville de Rosemère avant l'installation d'équipement de télécommunication sur son territoire;

De demander à Telus de se comporter en « bon citoyen corporatif » en prenant en considération l'opinion des citoyens et de la Ville touchés par l'installation de ses équipements de télécommunication.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*(s) Madeleine Leduc*  
Madeleine Leduc  
Mairesse

*(s) Diane Simard*  
Me Diane Simard  
Greffière

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

  
Assistante-greffière - Ville de Rosemère